

CALENDRIER TECHNIQUE 2026

N°	DATÉ <i>Thématique</i>	Date de parution	Bouclage commercial	Bouclage technique
217	FÉVRIER - MARS <i>Revêtements muraux - Tapis</i>	22 janvier 2026	15 décembre 2025	17 décembre 2025
218	AVRIL - MAI <i>Outdoor - Joaillerie</i>	25 mars 2026	25 février 2026	27 février 2026
219	JUIN - JUILLET <i>Outdoor - Vins d'été</i>	22 mai 2026	22 avril 2026	23 avril 2026
220	AOÛT - SEPTEMBRE <i>Spécial Design</i>	22 juillet 2026	23 juin 2026	24 juin 2026
221	OCTOBRE - NOVEMBRE <i>Cuisine - Horlogerie</i>	23 septembre 2026	26 août 2026	27 août 2026
222	DÉCEMBRE - JANVIER 2027 <i>Tables de fêtes - Cadeaux - Champagne</i>	27 novembre 2026	29 octobre 2026	30 octobre 2026

Dates sous réserve de modifications de la rédaction, de l'éditeur et, ou de l'imprimeur

Contacts techniques :

Soline CHAPUIS - Planning Manager - schapuis@prismamedia.com
Christelle ROBLETT - Planning Manager - croblett@prismamedia.com

Côté Régie / Prisma Media Solutions - 13 rue Henri Barbusse - 92624 Gennevilliers Cedex

MAGAZINES EN DOS CARRÉ

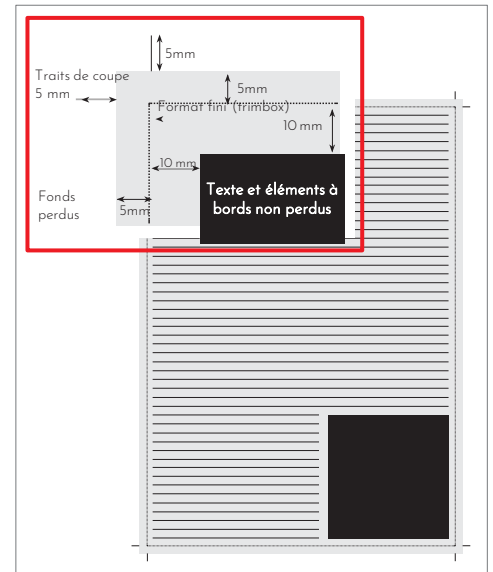
Format fini : L 225 mm x H 285 mm

Aucun signe typographique (croix de repère, repères chromatiques, etc.) ne sera placé dans les fonds perdus.

Les textes, photos, logos et mentions d'agence seront portés à 10 mm au minimum des traits de coupe.

Fonds perdus = *bleed*

Encarts et opérations spéciales : nous consulter (cartes collées, échantillons collés, couvertures à rabat).



Simple page

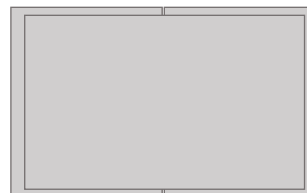
Format fini : 225 mm x 285 mm



Double page

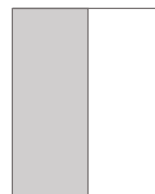
Merci de nous fournir 2 pages simples séparées sans greccage

Format : 225 mm x 285 mm + 5 mm fonds perdus



1/2 page en hauteur à bord perdu

Format fini : 111 mm x 285 mm + 5 mm fonds perdus



Bandeaux bas de pages successifs + 1 page

Format : 215 mm x 45 mm + 5 mm de fonds perdus



MAGAZINES EN DOS CARRÉ

Format fini : L 225 mm x H 285 mm

Mode d'impression

Chaque envoi de matériel doit être accompagné d'une note d'envoi reprenant au minimum les informations suivantes : nom du donneur d'ordre, nom de l'annonceur, date et titre de toutes les éditions dans lesquelles le matériel doit être prévu, nom du thème ainsi qu'une référence au numéro de l'ordre correspondant.

Remise des fichiers au format **PDF/X-1a:2001** en PDF 1.3 (**seuls les fichiers PDF 1.3 sont acceptés**) Ce type de format est actuellement considéré comme le STANDARD international. **Ne pas inclure des profils ICC.**

Des spécificités de PDF 1.4 ou 1.5 telles que la transparence, compression JBIG, la compression JPEG 2000, des images avec 16 bits par canal et des calques **ne sont pas acceptées.**

Les images doivent être intégrées dans le PDF sous forme TIFF haute résolution, JPEG ou EPS CMJN (300 ppp). Tous les autres formats de couleurs comme Lab, RGB... ne sont pas supportés.

Les couleurs d'appoint doivent être converties en CMJN avant de créer le PDF.

Les images peuvent être agrandies jusqu'à 130% au maximum et réduites jusqu'à 20% du format original.

Profils ICC pour le traitement d'images (rotatives pour magazines) : **ISOcoated_v2_eci (FOGRA39)**

300% maximum de superposition.

Pour les doubles pages, merci de fournir 2 pages simples séparées.

Toutes les polices utilisées doivent être présentes dans le PDF (aussi bien les polices d'imprimante que d'écran). Utilisez de préférence les polices Adobe Type 1.

Évitez les grasses ou italiques (menu styled) électroniques et utilisez la police appropriée.

Police minimale pour les textes 1 couleur : 5 points

Police minimale pour les textes plusieurs couleurs : 9 points.

Juridique et mentions légales

Les publicités en faveur de boissons alcoolisées doivent être accompagnées de la mention "L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération".

Les publicités en faveur de boissons avec ajouts et de produits alimentaires manufacturés doivent contenir un message à caractère sanitaire, (par exemple : "Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas. www.mangerbouger.fr") ; ce message sera adapté s'il s'agit d'un média destiné aux enfants.

Toutes les mentions écrites en langue étrangère doivent être traduites en français.

Pour de plus amples informations, consultez les textes de lois dans leur intégralité : l'ARPP (l'Autorité de Régularisation Professionnelle de la Publicité) a pour mission d'instaurer une déontologie de la publicité et de veiller à l'éthique de la publicité. Site internet : www.arpp-pub.org

Les publi-reportages

Demandez la fiche technique auprès de l'équipe commerciale.

Délais

Éléments à remettre le mercredi, soit 3 semaines avant parution au service exécution.

La qualité de reproduction ne saurait être garantie si les éléments d'impression n'étaient pas conformes aux spécifications techniques ci-dessus ou s'ils nous parvenaient hors délais. Sauf instruction écrite contraire, les éléments techniques seront conservés pendant 6 mois.

Date de limite d'acceptation des réclamations d'ordre technique : 1 mois après parution.

MATÉRIELS TECHNIQUES À ENVOYER À :

Soline CHAPUIS - Planning Manager - schapuis@prismamedia.com
Christelle ROBLETTTE - Planning Manager - croblett@prismamedia.com

Côté Régie / Prisma Media Solutions - 13 rue Henri Barbusse - 92624 Gennevilliers Cedex